

PREPARATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE 2026/2027

Présentation :

Qu'est-ce que le BNSSA ?

Le titulaire du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA) est un diplôme délivré par le ministère de l'intérieur qui permet de :

- Surveiller des baignades ouvertes gratuitement au public.
- Surveiller les baignades d'accès payant.
- D'acquérir un CDD/CDI dans un centre aquatique.
(Piscines municipales, centres aquatiques, résidences vacances, centres parcs, campings...)
- Le BNSSA est un prérequis pour le métier de maître-nageur-sauveteur

Quelles sont les conditions à remplir ?

Afin de se présenter à l'examen du BNSSA, il faut :

- Être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen (il faut en revanche avoir 18 ans ou être émancipé pour exercer) ;
- Être titulaire du certificat de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1), précisant que le candidat est à jour de sa formation continue ;
- Disposer d'un certificat médical obligatoire ; => Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant. (Arrêté du 26 juin 1991)
- Avoir subi une formation d'un organisme ou association agréée ;

Contenu de l'examen BNSSA :

Épreuves de l'examen :

- Parcours de sauvetage de 100m (2min40)
- Parcours de sauvetage de 250m (4min20)
- Assistance à personne en difficulté, épreuve de sauvetage
- Questions à choix multiples (QCM) (45min)

(Voir feuille **Annexe, page 5 et 6** pour les épreuves de l'examen dans le détail.)

Recyclage BNSSA :

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis tous les cinq ans à une vérification des acquis comprenant les seules épreuves N°1 et N°3 de l'examen du BNSSA. Voir les épreuves du BNSSA dans l'annexe.

Par ailleurs, le PSE1 est soumis à une formation continue annuelle.

Dates des examens BNSSA :

- La date d'examen sera prévue au cours de l'année 2027 (avril/mai) ;

La date d'examen sera communiquée pendant l'année de préparation.

Contenu de la formation : (préparation à l'examen)

La formation se déroule, de septembre 2026 à mai 2027.

- Formation aquatique :

Entraînement de natation, apprentissage des techniques de sauvetage. Techniques individuelles.
(S'équiper, rétropédalage, apnée, techniques de palmage, techniques d'immersion...)

- Formation théorique :

Connaissances du milieu professionnel, rôles et prérogatives du BNSSA. (Livre réglementation BNSSA)
Se préparer aux QCM, réglementation des baignades.

- Formation secourisme PSE1 : (formateur externe)

Formation PSE1, acquérir la compétence de secouriste pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou au côté d'un équipier secouriste avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime.

Durée de la formation PSE1 : 37 heures minimum.

Une session de formation PSE1 (37heures) sera proposée au cours de l'année

Tarifs formations :

- **BNSSA** : 350 euros. **RECYCLAGE BNSSA** : 120,00 euros (formation recyclage à partir de janvier 2027)
- **Premiers secours en équipe de niveau 1 (pse1)** : TARIF selon association.

Tests de sélection :

- Les tests de sélection se dérouleront le samedi 12, ou le samedi 19 septembre 2026 à l'espace aqualudique AQUATIS à 14h00. Se positionner sur l'une de ces deux dates.
Pour l'entrée en formation, la priorité est donnée aux jeunes du territoire Osartis-Marquion.
- Pour toutes informations, veuillez envoyer un mail à : ludivine.gorny@cc-osartis.com.
- Remplir la feuille d'inscription aux tests de sélection (*page 4*) et la renvoyer à l'adresse suivante : ludivine.gorny@cc-osartis.com

- TESTS : - 100mètres deux nages (ventrale et dorsale).
 - 200mètres CRAWL, sans arrêt.
 - Parcours d'apnée sur une courte distance.
 - Remorquage Mannequin sur une distance de quelques mètres.
 - Oral de présentation et de motivations.

✚ Lieu et créneau de formation :

Après avoir été **retenu** aux tests de sélection, la préparation au BNSSA se déroule :

- Les samedis après-midi de 14H00 à 16H30 à partir du samedi 26 septembre 2026 à l'espace Aqualudique AQUATIS de Vitry-en-Artois. (Voir calendrier annuel ci-dessous)
- La formation pse1 d'une durée de 37 heures minimum se déroulera au cours de l'année de formation BNSSA ; Elle pourra se dérouler lors d'une période de vacances scolaire. Les heures et lieux de formation vous seront communiqués ultérieurement.

✚ Calendrier annuel :

Calendrier de formation :

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
1 Ma	1 Je	1 Di Toussaint	1 Ma	1 Ve Jour de l'hab	1 Lu 5	1 Lu 9	1 Je	1 Sa Fête du Travail
2 Me	2 Ve	2 Lu 45	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ma	2 Ve	2 Di
3 Je	3 Sa entraînement	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa entraînement	3 Lu 18
4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu 1	4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma
5 Sa	5 Lu 41	5 Je	5 Sa entraînement	5 Ma	5 Ve	5 Ve	5 Lu 14	5 Me
6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Sa entraînement	6 Sa entraînement	6 Ma	6 Je Ascension
7 Lu 37	7 Me	7 Sa entraînement	7 Lu 50	7 Je	7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve pont
8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Lu 6	8 Lu 10	8 Je	8 Sa Fête de la Victoire
9 Me	9 Ve	9 Lu 46	9 Me	9 Sa entraînement	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di
10 Je	10 Sa entraînement	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Me	10 Me	10 Sa entraînement	10 Lu 19
11 Ve	11 Di	11 Me Armistice	11 Ve	11 Lu 2	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma
12 Sa TEST	12 Lu 42	12 Je	12 Sa entraînement	12 Ma	12 Ve	12 Ve	12 Lu 15	12 Me
13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa entraînement	13 Sa entraînement	13 Ma	13 Je
14 Lu 38	14 Me	14 Sa entraînement	14 Lu 51	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve
15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Lu 7	15 Lu 11	15 Je	15 Sa entraînement
16 Me	16 Ve	16 Lu 47	16 Me	16 Sa entraînement	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di Pentecôte
17 Je	17 Sa entraînement	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa entraînement	17 Lu Lundi de Pentecôte
18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu 3	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma 20
19 Sa TEST	19 Lu 43	19 Je	19 Sa entraînement	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu 16	19 Me
20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa entraînement	20 Sa entraînement	20 Ma	20 Je
21 Lu 39	21 Me	21 Sa entraînement	21 Lu 52	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve
22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Lu 8	22 Lu 12	22 Je	22 Sa
23 Me	23 Ve	23 Lu 48	23 Me	23 Sa entraînement	23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di
24 Je	24 Sa entraînement	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Me	24 Me	24 Sa entraînement	24 Lu 21
25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve Noël	25 Lu 4	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma
26 Sa Entraînement	26 Lu 44	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu 17	26 Me
27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa entraînement	27 Sa entraînement	27 Ma	27 Je
28 Lu 40	28 Me	28 Sa entraînement	28 Lu 53	28 Je	28 Di	28 Di Dimanche de Pâques	28 Me	28 Ve
29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve		29 Lu Lundi de Pâques	29 Je	29 Sa
30 Me	30 Ve	30 Lu 49	30 Me	30 Sa entraînement		30 Ma 13	30 Ve	30 Di
	31 Sa entraînement		31 Je Saint-Sylvestre	31 Di		31 Me		31 Lu 22

Légende : tests d'entrée ■ / entraînements ■ / vacances scolaires ■ / date possible d'examen ■

Des annotations seront rajoutées au fur et à mesure, concernant les dates de formation PSE1 ainsi que les dates d'examens blancs et examens officiels. Des entraînements peuvent être annulés ou rajoutés selon évènements ou changements planning au sein de l'établissement.

INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION BNSSA

Au centre Espace aqualudique Aquatis

Identité du candidat :

 Nom : Prénom :

 Sexe : F M

 Date de naissance : Lieu de naissance + département :

 Adresse :

 Code postal : Ville :

 Portable : Courriel :

 Type de formation : BNSSA + PSE1

 BNSSA seulement si obtention du PSE1 n° de diplôme et date : + Photocopie

Pour effectuer les tests de sélection

 Veuillez renvoyer ce document par mail à ludivine.gorny@cc-osartis.com avec photocopie de la pièce d'identité
Recto/verso.

Lieu des tests de sélection : Espace aqualudique aquatis, RD950 à Vitry en Artois.

Date à cocher : Le samedi 12 septembre 2026 à 14h00
 Le samedi 19 septembre 2026 à 14h00

Déroulement des tests de sélection : <i>Matériels de piscine obligatoire.</i> <i>Bonnet de bain obligatoire.</i>	Dossier rendu et complet avec les pièces demandées
	200 mètres crawl sans arrêt
	100 mètres 2nages ventrale et dorsale
	Remorquage mannequin sur une courte distance
	Déplacement en apnée
	Oral de présentation et motivation

Cadre réservé aux formateurs :

 Temps chronométré 200 mètres CRAWL :

 Observations :

 BILAN : apte non apte

→ **Annexe : Les épreuves lors de l'EXAMEN du BNSSA :**

Epreuve n° 1 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau. La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :
 - 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
 - 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 2 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus. Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Epreuve n° 4 :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. Le QCM est composé d'un ensemble de quarante items portant sur les domaines suivants :

- secourisme ;
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- signalisation d'un poste de secours ;
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- balisage ;
- règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- organisation des secours ;
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ; — connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ; — mesures conservatoires ;
- premiers soins d'urgence ;
- alerte des secours publics ;
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont une au moins est juste. La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée. La réponse est considérée comme fautive lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat. Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fautive, aucun point n'est attribué ou retiré. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.